



CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Evry, le 20 décembre 2012

Note aux rédactions

Arrêté d'extension de la communauté d'agglomération « les portes de l'Essonne » aux communes de Savigny sur Orge et de Morangis

La Commission départementale de coopération intercommunale du département de l'Essonne réunie le 18 décembre 2012 a émis un avis favorable (34 voix pour, 12 voix contre et 2 votes blancs) au rattachement de la dernière commune isolée, Savigny Sur Orge et à l'intégration de la commune de Morangis à la communauté d'agglomération « les portes de l'Essonne » (CALPE).

Suivant cet avis, le Préfet de l'Essonne a signé l'arrêté fixant le nouveau périmètre de la CALPE étendue à Morangis et Savigny sur Orge.

En 2012, en Essonne, les 29 communes encore isolées ont donc pu être intégrées dans un EPCI à fiscalité propre permettant d'atteindre l'objectif fixé par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010.

La prise d'effet des 6 arrêtés modifiant les périmètres des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département, pris en 2012, aura lieu au 1er janvier 2013. La totalité du territoire est désormais intégralement couvert par des EPCI (cf carte).

Contacts presse Préfecture :

- Nathalie ROUSSELET, Bureau de la communication interministérielle :

☐ 01 69 91 90 54 - 06 31 14 18 36 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr

- Marie-José DACHE, Bureau de la communication interministérielle :

. 01 69 91 90 37 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel marie-jose.dache@essonne.gouv.fr